

Politiques de *Melkisation* et enjeux fonciers au Maroc

Pascal Rey (PhD)

Agro-économiste et titulaire d'un doctorat en géographie du développement, Pascal a plus de 18 années d'expérience en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud, où il a participé à de nombreux programmes de recherche sur le développement.

Pascal combine à la fois une expertise de terrain et une connaissance actualisée des principales problématiques du secteur du développement. En tant que chercheur associé à l'IFSRA, ses travaux sont régulièrement publiés dans des revues et des ouvrages scientifiques, en particulier sur les questions relatives aux droits fonciers, à la gestion des ressources naturelles, à la RSE, aux processus de réinstallation... Il donne des cours dans plusieurs Universités en France et en Afrique sur des thématiques comme le secteur minier en Afrique, la gestion des ressources naturelles, la méthodologie de la recherche, le droit foncier...

Pascal est également Président Directeur Général de la société internationale d'ingénierie sociale INSUCO, qui a acquis une expérience approfondie de la gestion sociale et les questions foncières.

Damien Buchon

Agro-économiste avec une forte expérience (près de 20 ans) dans la gestion de projet et dans les études statistiques, Damien a travaillé pour des projets d'extraction et des bailleurs de fonds en Afrique de l'Ouest, en Amérique et au Moyen Orient. Il est spécialisé dans les études filières, les études de base socio-économiques et agricoles mais aussi dans la planification et la mise en œuvre des programmes de réinstallations, de compensations et de développement. Il est aujourd'hui Chef de Projets chez Insuco Intl.

Résumé

Le gouvernement marocain s'est lancé depuis quelques années dans un processus de melkisation, qui consiste à faire évoluer le statut des terres détenues collectivement vers des « melks » sous propriété individuelle. La politique de melkisation a pour objectif de proposer une solution pérenne à l'instabilité et l'insécurité foncière, à la difficulté d'accès au crédit bancaire, à la mauvaise gestion des exploitations et au morcellement des parcelles. Plus classiquement, l'individualisation de ces espaces doit inciter les exploitants à réaliser plus d'investissements productifs.

Pour comprendre ce processus, ses enjeux et les phénomènes de blocage, il est important dans un premier temps de détailler la construction juridique et la superposition des différents droits qui participent à la reconnaissance des détentions collectives sur ces espaces mais également

la construction historique de ces processus pour mettre en avant les difficultés de mise en œuvre d'une telle politique.

En effet, on retrouve au Maroc la superposition de différents types de droits comme le Orf (le droit coutumier (la « pratique ») qui exclut généralement les femmes du système d'héritage et règlemente l'attribution des terres entre les fils selon des procédures variable d'un collectif à l'autre), la Charria (le droit islamique : il prévoit une répartition des terres entre héritiers jugée plus juste : elle inclut les femmes et indique clairement la part de chacun selon la situation), le « droit moderne » (les lois concernant le foncier, l'utilité publique et l'expropriation et le corpus de texte sur l'investissement agricole, les textes portant sur le remembrement...) et le Code des investissements agricoles (il date de 1969 et comprend un corpus de textes portant sur les investissements en milieu agricole, le foncier, l'accès aux ressources en eau, le remembrement, entre autres). Autant de niveaux qu'il faut prendre en compte dans tout le processus de mise en œuvre.

D'autre part, une analyse de la situation actuelle de ces espaces, des profils de leurs détenteurs, des tractations qui se sont faites au cours des années, des pratiques agricoles et des stratégies économiques des acteurs mérite d'être mise en avant pour cerner l'ensemble des enjeux de cette politique.

Sur la base d'une étude de cas, dans le Gharb, qui présente des spécificités socio-économiques, nous explorerons tous ces enjeux.

Les impacts d'une telle politique toucheront effectivement de nombreux aspects. Au niveau de l'agriculture, on devrait assister à une stimulation de la valorisation des terres grâce au renforcement du lien entre l'individu et la terre et grâce à l'agrandissement des parcelles à travers le regroupement parcellaire, à une augmentation des rendements grâce aux investissements productifs facilités, une amélioration du niveau technique des agriculteurs à travers le transfert de technologies à partir des domaines des grands investisseurs et l'encadrement techniques des services concernés et une amélioration de la structuration du secteur au travers de projets d'encadrement et de suivi des pratiques.

Cependant, de nombreux risques et difficultés peuvent déjà être identifiés en amont. Ils concernent le risque de stigmatisation des acheteurs illégaux, le risque de blocage du processus à cause de l'absence d'ayants droit non résidents, la perte d'investissements dans le processus de regroupement parcellaire (points d'eau, plantations), le risque d'une charge de travail trop importante pour les institutions locales en particulier le Naïb...